



PAGE 12

Nouveau mobilier urbain



SOMMAIRE

› Le mot du maire.....	2	› Un nouveau chemin de randonnée	7
› Carnet rose, carnet noir.....	2	› Les règles d'urbanisme à Montgaillard	8/9
› Tour d'horizon sur l'agriculture à Montgaillard.....	3/4	› Travaux en cours.....	10
› Une année scolaire riche en projets	5	› Bien vivre ensemble.....	11/12
› Zoom sur l'association IDDEAL	5	› Nouveau mobilier urbain	12
› Les associations aussi ont fait leur rentrée	6	› Infos pratiques	12

LE MOT DU MAIRE

Chères Montgaillardaises et chers Montgaillards,

L'actualité internationale peut être anxiogène ; l'actualité nationale n'est pas rassurante et le manque ambiant de stabilité n'est pas propice à l'épanouissement de chacun.

Pour autant, notre vie de village se porte bien. Malgré les efforts financiers à réaliser afin de garantir des services publics essentiels tout en maintenant une fiscalité communale acceptable, l'équipe municipale accompagnée des agents communaux poursuit son engagement et ses investissements en direction du vivre ensemble.

Au cœur du Lauragais, à l'abri du bruit et de la lumière de la ville, à la campagne, avec vue sur la Montagne Noire et sur les Pyrénées, à proximité des services publics et des bassins principaux d'emploi, notre village à taille humaine propose un cadre de vie

relativement préservé.

Il est parfois important de se concentrer sur les éléments stables et positifs, tout comme il est essentiel de chérir une vie collective ainsi que le lien social. Gardons à l'esprit qu'il est tout aussi naturel d'être en désaccord avec des voisins, que d'être en capacité de trouver des compromis avec ces mêmes personnes, pour bien vivre ensemble.

Les extrémismes, le repli sur soi, la rancœur ne sauraient favoriser la quiétude. En revanche, la garantie d'une atmosphère agréable et légère sera assurée par la discussion, l'effort d'aller vers l'autre, le partage de moments collectifs, par le fait d'agir en responsabilité et en conscience.

Rencontrons-nous à travers des temps formels ou informels, dans



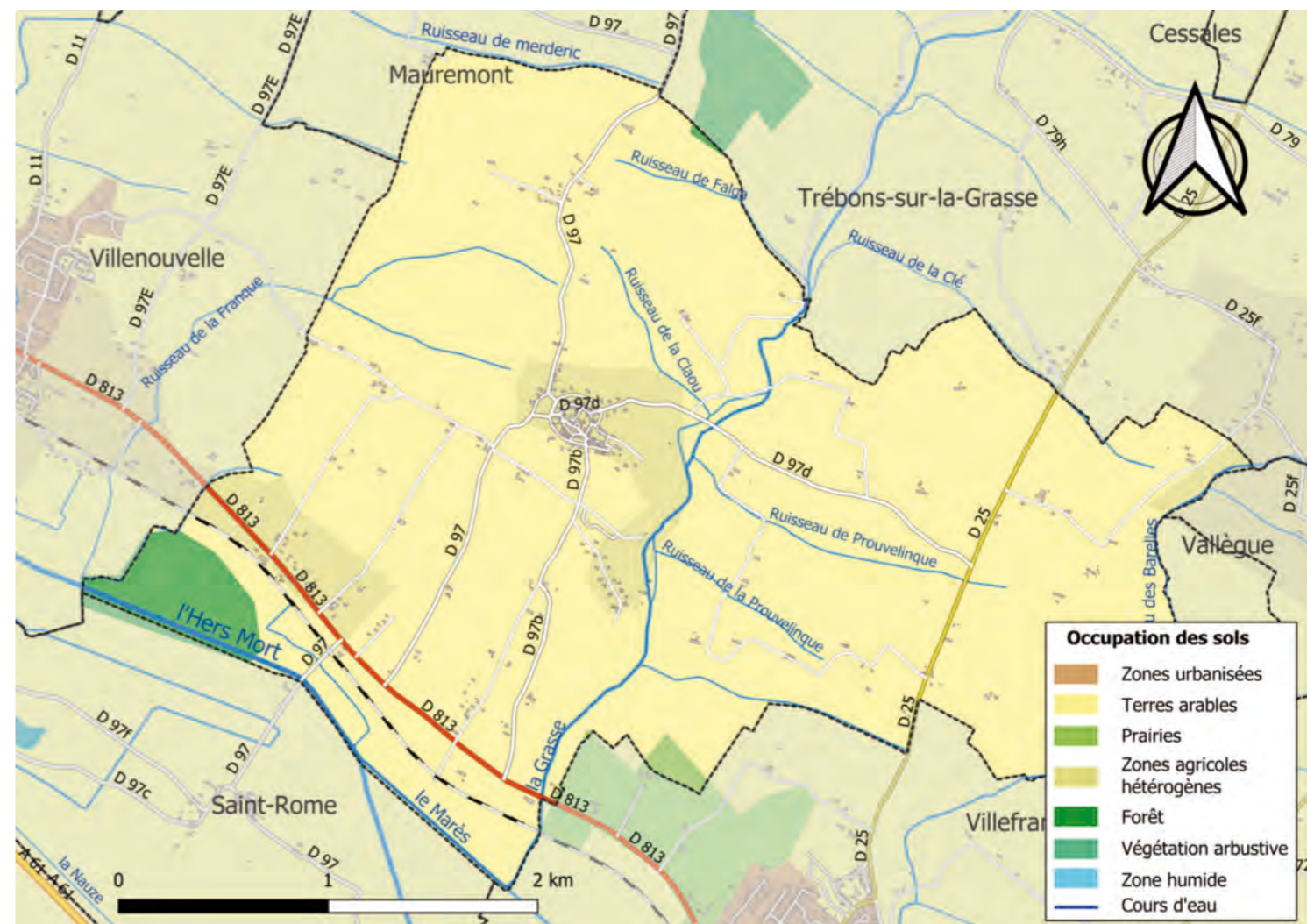
le cadre de festivités, autour d'un café ou d'activités associatives culturelles ou sportives. Profitons d'habiter dans un village dans lequel nous nous connaissons, avec parfois des goûts différents, des sensibilités différentes, des centres d'intérêt différents, des rythmes de vie différents, mais dans lequel chacun a choisi d'habiter et souhaite passer une vie agréable.

Je vous souhaite, à toutes et tous, de belles fêtes de fin d'année.

Bruno Mouyon
Maire de Montgaillard-Lauragais

AGRICULTURE

Tour d'horizon sur l'agriculture à Montgaillard-Lauragais



La surface agricole de Montgaillard-Lauragais représente plus de 73 % soit 829 ha des 1 112 ha de la surface de la commune.

Plusieurs agriculteurs se partagent ces terres: les familles Baron, Castanet, Courthieu, Gleyzes, Pelissier, Oudol, Oustric, et Théron.

Type de culture

Les cultures sont choisies en fonction des sols, de la situation géographique et de la résistance aux maladies. Sur les terres arables, les agriculteurs alternent entre blé, tournesol, orge, sorgho, et bien d'autres encore. Il y a les cultures dites d'hiver et les cultures dites de printemps. Voici une liste des cultures types que l'on peut trouver dans notre village :

- ▶ hiver : blé dur, blé tendre, orge, colza, pois ;
- ▶ printemps : orge, tournesol, sorgho (roux ou blanc pour

l'oisellerie), pois ;

- ▶ début d'automne : luzerne (rotation sur 5 ans).

Montgaillard-Lauragais contribue activement à la production nationale de ces céréales puisque le département de la Haute-Garonne est le premier producteur de blé dur et sorgho en France, suivi de près par le tournesol et le soja, en 3^e position.

Traitements

Les traitements, herbicides, fongicides, insecticides, des céréales sont faits suivant le bilan sanitaire de la plante et ne sont pas forcément nécessaires. Si un traitement a lieu d'être, il suivra une réglementation rigoureuse : doses homologuées et enregistrement des produits par culture et par parcelle. Les pulvérisations de ces traitements sont faites à l'aide de pulvérisateurs qui sont contrôlés tous les 3 ans.

ÉTAT CIVIL

Carnet rose

Nous accueillons deux nouveaux habitants dans notre beau village :

- ▶ Charlotte Jeanne Marie-Joseph Gouy le 2 juin.
- ▶ Maël Hugo Gabriel Beldame le 25 juin.

Nous leur souhaitons la bienvenue.

Carnet noir

Le 2 octobre Gérard Séverin Raymond Gourret nous a quitté, nous adressons nos sincères condoléances à la famille. ✖

Mairie de Montgaillard-Lauragais
Place de la Garrigue - 31290 Montgaillard-Lauragais
05 61 81 61 42
mairie@montgaillard-lauragais.fr
www.montgaillard-lauragais.fr

Directeur de la publication: Bruno Mouyon · Rédaction: les membres de la commission communication · Photos: D. R. · Graphisme et mise en page : www.benjaminbenetti.fr · Impression: Évoluprint · Tirage: 500 exemplaires · Imprimé sur papier recyclé, non blanchi.



Matériel

L'achat de certains matériels est réalisé par la CUMA (coopérative d'utilisation de matériel agricole) comme celle créée en 1976 sur la commune de Montgaillard. L'avantage de la CUMA est l'accès à du matériel performant grâce à la mise en commun de moyens et une entraide pendant les moissons ou les semis.

Les contraintes pour les agriculteurs

La météo est bien sûr une des plus grosses contraintes pour l'agriculture, et notamment dans notre village avec le vent d'Autan qui peut souffler souvent et fort. Celui-ci vient perturber le rythme des semis, des traitements et des récoltes. Lors d'une pulvérisation, par exemple, la vitesse du vent ne doit pas être supérieure à 19 km/h. Sans compter l'alternance entre trop de pluie ou trop de sécheresse qui amènent du stress aux cultures et peuvent venir endommager celles-ci. La météo peut avoir un fort impact sur le cycle et le rendement. Il est d'autant plus difficile pour l'agriculteur d'agir dans ces conditions extrêmes.

Le rendement est aussi un stress de plus pour l'agriculteur qui patiente une année entière avant de pouvoir maîtriser sa rémunération. Il ne maîtrise pas les rendements, la qualité ainsi que le prix des céréales. Le prix des céréales varie d'une année sur l'autre, il n'est pas maîtrisé par l'agriculteur ce qui ajoute une contrainte de plus.

Bien vivre ensemble dans un village rural

Travail nocturne des champs, poussière lors des moissons, bruit ou encore encombrement du matériel en déplacement sont autant de caractéristiques propres à notre agriculture qui peuvent être perçues comme des nuisances par les autres habitants. Rappelons que l'activité agricole est encadrée par la loi. L'agriculture est une activité importante et essentielle de notre territoire. Vivre dans un village rural, c'est s'adapter et accepter la cohabitation avec l'activité agricole et s'adapter aux perturbations qu'elle peut entraîner ponctuellement.

Un exemple culturel à Montgaillard-Lauragais : le blé dur (densité ± 300 grains/m²) :

« Derrière chez moi, le vent et le soleil se disputent les caresses du blé. C'est à qui fera doré et blondir les épis, à qui leur donnera ces ondulations de lumière qui font d'un champ de blé un poème chatoyant... »
Auteure inconnue

Semi entre fin octobre et fin novembre.

Désherbage automne et printemps, suivant les mauvaises herbes observées (ray-gras, coquelicot de plus en plus résistant aux traitements).

Fongicide de mars à mai suivant la pression de maladie, un traitement systématique contre la fusariose de l'épi, l'agriculteur doit gérer au maximum la santé du grain pour une bonne qualité.

Insecticide (novembre et décembre). Il faut lutter contre les pucerons, la jaunisse naissante, à surveiller de la levée au stade de 3 feuilles. Un insecte, la cicadelle des céréales, est responsable de la maladie des pieds chétifs qui peut entraîner de fortes pertes de rendement.

Fertilisation, apport d'intrants de mi-janvier à mi-mai, suivant le stade de la plante. Environ 3 à 4 apports d'azote et de soufre, le dernier apport maximalise la qualité. On estime les besoins à 3,5 kg d'azote par quintal de grain.

Moisson suivant le stade de maturité de fin juin à mi-juillet. C'est à ce moment-là que l'agriculteur aura le bénéfice de sa culture !

Enfin il faut travailler le sol, pour une culture de printemps ou d'hiver (colza) qui sera semée entre mi-août et fin septembre.

L'hiver approche, les cultures sont endormies pour nous offrir dès le printemps ses beaux paysages de blé et de tournesol qui caractérisent si bien Montgaillard-Lauragais !

Et pour toutes ces raisons, merci, bravo et bon courage à nos agriculteurs. ✖

ÉCOLE

Une année scolaire riche en projets

59 élèves ont fait leur rentrée lundi 2 septembre, entourés de leurs 3 enseignantes Fanny Bernagaud, Cécile Gras et Élodie Laborie, directrice d'école, ainsi que de toute l'équipe de l'ALAE. Cette année, Aurélie Fabries complète l'équipe pour assurer les jours de décharge de la directrice. Une année scolaire encore riche en projets commence !

Les maternelles vont travailler sur le thème de la musique. Un appel est lancé à tous les parents ou Montgaillardais et Montgaillardaises musiciens qui souhaiteraient faire découvrir un instrument aux enfants. Ils seront accueillis avec plaisir ! Ce projet se conclura par un concert au théâtre du Capitole.

La classe des CP/CE1/CE2 va continuer le travail sur l'aménagement du potager et de la cour en général. Un projet est également à l'étude en collaboration avec la mairie et l'ALAE : des boîtes à livres devraient voir le jour dans le village.

La classe des CM1/CM2 va vivre une année sous le signe de l'aventure ! Les élèves vont suivre Samantha Davis dans sa course du Vendée Globe. Ils vont également suivre le nouveau défi de Thierry Corbarrieu : le *World Tour With Dad*. Accompagné de son fils, Yan, ces deux aventuriers vont entreprendre un tour du monde unique, combinant vélo de route et traversée de l'atlantique à la rame. Ils sont tous les deux venus en classe rencontrer les élèves avant leur départ place du Capitole le 8 novembre.

Les trois classes vont travailler sur le milieu marin avec un projet de classe transplantée à la mer, avec des ateliers de prévention sur la pollution marine mais aussi la découverte du milieu marin et un travail sur le vent. Un projet soutenu par la mairie et par l'EPAM, l'association des parents d'élèves, qui va multiplier les actions afin de participer au financement de ce voyage.

Le 1^{er} avril, sera organisé en collaboration avec le CCAS de Montgaillard une journée parasport avec l'initiation des élèves à des activités comme le basket fauteuil ou la sarbacane, le tir à l'arc... En échange, les élèves, dont les élèves de CM qui auront participé aux championnats scolaires d'échecs le 18 janvier, apprendront aux para athlètes à jouer aux échecs.

L'équipe enseignante réaffirme son engouement à travailler dans un village où les parents et la mairie sont impliqués et dynamiques et où l'importance de la place de l'école se ressent tant dans les moyens qui sont donnés que dans l'engouement que peut susciter chaque idée ou projet présenté à la communauté éducative (parents, ALAE, équipe municipale).

Pour que cette dynamique persiste, et en vue d'une baisse d'effectif l'année prochaine, nous invitons toutes les familles qui vont inscrire leur enfant l'année prochaine en petite section à se faire connaître rapidement.

Nous souhaitons à tous les enfants une belle année scolaire ! ✖

ASSOCIATION

Zoom sur l'association IDDEAL

L'association IDDEAL (initiation danses détente et activités de loisirs) a été fondée en 2009, initialement pour proposer des activités autour de différentes danses, comme la country et des danses folkloriques.

Suite aux restrictions liées à la période COVID, l'activité s'est orientée vers la Line dance ou danse en ligne sur différents types de musique : celtique, latino-américain, rock, pop, disco... et bien sûr country.

Le bureau est constitué de deux personnes : Fabienne Gazo (présidente) et Brigitte Renaud (secrétaire et trésorière).

L'association est composée de 6 adhérents qui se retrouvent le mardi soir de 19h30 à 21h à la salle des fêtes de Montgaillard-Lauragais.

IDDEAL souhaiterait élargir son activité en proposant des rencontres autour de jeux de société. L'idée est de se réunir un vendredi par mois à la salle des associations à partir du mois de décembre 2024.

L'adhésion à IDDEAL est de 20 euros pour participer à la country le mardi soir et à l'activité jeux de société un vendredi par mois. Si une personne ne souhaite participer qu'à l'activité jeux, l'adhésion se réduit à 10 euros par an.

L'adhésion est gratuite pour les enfants d'adhérents.

Si vous êtes intéressés vous pouvez les contacter à l'adresse mail suivante : ideal.montgaillard@gmail.com ✖



ASSOCIATION

Les associations aussi ont fait leur rentrée

Vide-grenier sous le soleil

Après un été festif, avec la fête du village et la célébration du 14 juillet, le **Comité des fêtes** a fait sa rentrée avec le vide-grenier. De nombreux chineurs sont venus déambuler dans les rues du village à la recherche de bonnes affaires. **L'EPAM**, l'association des parents d'élèves de Montgaillard, a également repris du service. L'assemblée générale, qui s'est tenue le 4 octobre, a fait connaître son programme. De nombreuses actions sont prévues afin de participer au financement du voyage scolaire prévu par l'équipe enseignante.

L'EPAM donne rendez-vous aux gourmands de Montgaillard pour les nombreuses ventes sucrées/salées, galettes des rois et autres viennoiseries.

Le **Foyer rural**, dernière association née dans le village, a fait sa première rentrée.

Les premières activités ouvertes dans le cadre du foyer rural sont d'ores et déjà opérationnelles. Du modelage de la terre (lundi de 14h à 16h30) en passant par la gym douce (lundi de 19h à 20h), sans oublier la danse (mercredi de 18h à 19h



Randonnée du 15 novembre organisée par le foyer rural

puis de 19h à 20h), les activités randonnée (mercredi matin) et la marche nordique (samedi matin), mais aussi les rendez-vous musique le jeudi en fin de journée et le cercle de lecture dont la prochaine réunion se tiendra le 21 décembre à 20h30; autant d'occasions de partager, d'échanger et de se défouler dans une ambiance de grande convivialité.

Le 15 novembre a eu lieu une randonnée nocturne. Plusieurs participants se sont retrouvés pour une marche autour de

Montgaillard à la lueur de la frontale. Ils ont pu ensuite se réchauffer autour d'une soupe à l'oignon et de nombreux desserts, un moment de partage et de convivialité.

À venir, l'initiation à l'informatique (date à définir) et le trail *La Montgaillarde* prévu le 25 mai prochain tout autour de notre beau village.

Alors sautez le pas et rejoignez-les !

Contact : foyer.rural.montgaillard.lgais@gmail.com

Erratum

Une erreur s'est introduite dans le journal n° 12 à la page 4 dans l'article « le foyer rural » : lors de la présentation des membres actifs du foyer rural, sous la photo, le nom de la trésorière est bien Bernadette Legrand. Nous lui adressons toutes nos excuses.

MARCHER

Un nouveau chemin de randonnée dans le Lauragais

Samedi 19 octobre 2024 le chemin de randonnée « La Tour du télégraphe » a été officiellement ouvert, par les maires des trois communes : Villefranche-de-Lauragais, Avignonet-Lauragais et Vallègue. L'itinéraire d'une quinzaine de kilomètres, qui traverse ces communes, a été validé par la Fédération Française de Randonnée.

Ce projet a été cofinancé par ces trois communes, le conseil départemental (60 %) et Terre du Lauragais (communauté des communes).

Le départ de cette nouvelle randonnée se situe à côté de la gare SNCF de Villefranche-de-Lauragais.



La tour du télégraphe



Les règles d'urbanisme à Montgaillard-Lauragais

Toute construction, modification de façade, aménagement de terrain, changement de destination ou encore pose de clôture doit faire l'objet d'une demande d'autorisation avant réalisation de travaux. Nous vous incitons vivement, avant d'entreprendre vos travaux, à vous renseigner auprès de la mairie de Montgaillard-Lauragais. Selon l'importance des travaux, il faut ou non, demander un permis ou une autorisation. Une fois délivré, le permis de construire est désormais valable trois ans, contre deux auparavant.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, il vous est possible de saisir en ligne vos demandes d'urbanisme. En effet, Montgaillard-Lauragais fait partie des 38 communes de l'intercommunalité qui ont fait le choix de mettre en place un guichet numérique permettant la saisine des demandes d'urbanisme par voie électronique et le suivi des dossiers grâce à un compte personnalisé. Le guichet permet aux professionnels ainsi qu'aux particuliers de déposer, par voie électronique, les dossiers de demande d'urbanisme et suivre l'évolution du dossier grâce à un compte personnalisé :

<https://qnau31.operis.fr/terresdulauragais/qnau>.

Vous pouvez donc effectuer votre demande d'autorisation d'urbanisme soit par le dépôt papier auprès de la mairie, soit en déposant votre dossier en ligne sur le guichet numérique.

Quelles demandes d'autorisations pour mes travaux ?

En fonction de l'importance des travaux, il se peut que vous n'avez aucune autorisation à demander. Vous pouvez aussi avoir à déposer une demande de permis de construire ou une déclaration préalable à la mairie. L'importance des travaux est déterminée par la surface de plancher ou l'emprise au sol.

Pas d'autorisation préalable

Vous n'avez aucune formalité à accomplir :

- ▶ en dessous de 5 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol créée ;
- ▶ pour les travaux d'entretien et de réparation ordinaires ;
- ▶ pour certains travaux de ravalement ;
- ▶ aménagement d'un grenier (surface inférieure à 5 m²) sans modifier l'aspect extérieur du bâtiment et sans l'agrandir.

La déclaration préalable (DP)

La DP permet à l'Administration de vérifier que votre projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Elle est généralement exigée pour la réalisation d'aménagement de faible importance. Vous devez faire une déclaration préalable dans les cas suivants :

- ▶ construction d'un garage ou d'une dépendance ou aménagement d'un grenier entraînant la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol nouvelle comprise entre 5 m² et 20 m² ;
- ▶ travaux qui modifient l'aspect extérieur de la construction ;
- ▶ certains travaux de ravalement ;
- ▶ piscine ;
- ▶ création de surfaces, d'aménagements intérieurs ou extérieurs ;
- ▶ changements de destination (on dit qu'il y a changement de destination lorsque l'on change de catégorie sur le bien) : exploitation agricole et forestière, habitation, commerce et activités de service, équipements d'intérêt collectif et services publics, autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire.

Au-delà de 20 m², en revanche, une demande de permis de construire doit être déposée.

Le permis de construire

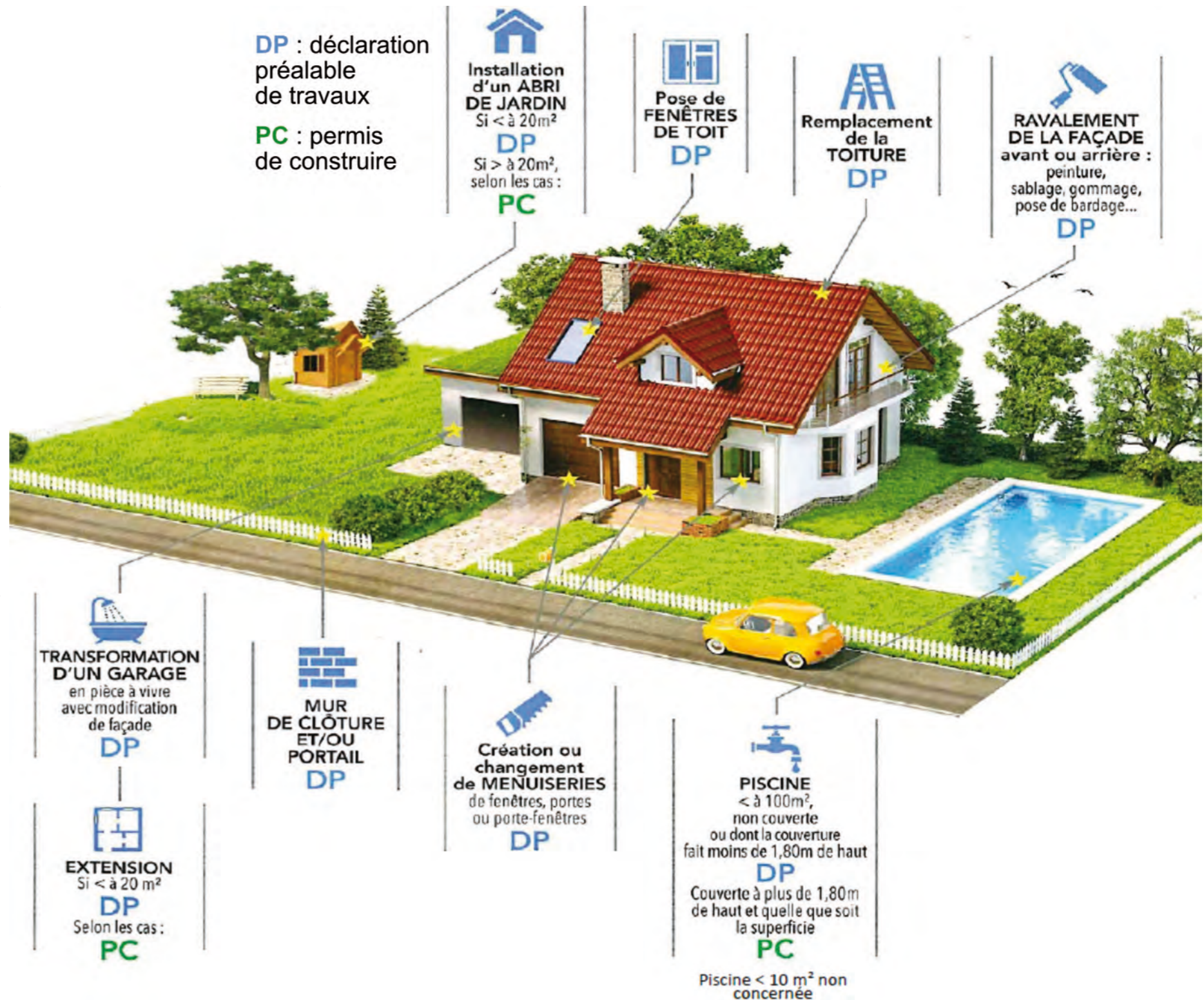
Il est obligatoire pour toute construction nouvelle ou pour les travaux sur une construction existante, en fonction de seuils déterminés pour la surface de plancher ou l'emprise au sol.

Vous devez faire une demande de permis de construire dans les cas suivants :

- ▶ si vous construisez une maison ;
- ▶ si vous faites des travaux d'agrandissement créant plus de 20 m² ;
- ▶ si votre projet de construction implique des démolitions : la demande de permis de construire peut porter à la fois sur la construction du nouveau bâtiment et sur la démolition.

Le permis d'aménager

Le permis d'aménager est une autorisation administrative préalable à l'aménagement d'un lotissement, d'un camping, d'une aire de stationnement, d'un parc d'attractions, d'un terrain de sports ou loisirs. Ce permis permet de contrôler les aménagements affectant l'utilisation du sol d'un terrain donné. ✖



Travaux en cours

La commune réalise ou réalisera certains travaux nécessaires à la vie collective ainsi qu'à la sécurité.

- ▶ La salle des fêtes : son équipement sono et vidéo a été amélioré. Les associations et nos services pourront les utiliser pour le plaisir de chacun.



- ▶ La salle des associations :
 - ses travaux d'isolation phonique, de traitement de l'air et de chauffage par pompe à chaleur ont été effectués. En complément, vont être réalisés quelques travaux de placo ainsi que son équipement avec une zone conviviale avec évier, cafetière, micro-onde, réfrigérateur et comptoir ;
 - la conformité électrique : certains travaux vont devoir être réalisés dans certains bâtiments communaux. Ils peuvent concerner le changement de différentiels, le remplacement de panneaux lumineux indicateurs d'évacuation...
- ▶ L'église : des travaux de plâtrerie sont programmés afin de reprendre une zone du plafond.
- ▶ Le mur de soutènement de la place Sainte-Germaine : il s'agit d'un enjeu majeur et structurant pour notre vie de village. Écroulé en partie, et impliquant la fermeture de la

rue de la Liberté, une phase de sécurisation a été engagée. Après concertation avec Terres du Lauragais compétente en matière de rénovation et entretien, les services de l'État et un bureau d'étude, le conseil municipal optera pour la solution technique la plus opportune. Une seconde phase de reconstruction ou réhabilitation sera ultérieurement nécessaire. Le visage de la place sera donc amené à changer, car la majorité des arbres présents ne pourront être conservés. Un travail de redéfinition de l'aménagement sera éventuellement nécessaire afin de proposer une place Sainte-Germaine qui permettra de garantir et conforter sa place centrale dans la vie collective.

Ces travaux représenteront un investissement conséquent et indispensable qui nous obligera à prioriser fortement nos investissements futurs. Pour information, dans le cas d'une reconstruction complète, les travaux (hors réaménagement de la place) sont estimés aux alentours de 400 000 €. Après déduction des participations de l'État et de TDL (qui fait acte volontaire de solidarité avec la commune), le reste à charge de la commune s'élèverait à environ 100 000 €. ✖



Bien vivre ensemble

Afin de cultiver le bien vivre ensemble, quoi de mieux que d'agir en pensant aux autres ? À la suite de signalements réguliers en mairie, certains points méritent d'être rappelés.

La taille des végétaux dépassant des propriétés privées, chez les voisins ou sur le domaine public par exemple. Cette problématique récurrente est parfois source de mésentente entre voisins, de gêne ou de danger sur la voie publique. Nous rappelons donc à nouveau que les propriétaires ou locataires doivent tailler leurs végétaux (arbres, haies...) afin qu'ils ne dépassent pas de leur propriété.

Suite à différents signalements en mairie, la commune pourrait effectuer des mises en demeure d'élagage des végétaux. Si les végétaux dépassant sur la voie publique n'étaient toujours pas taillés avant la fin de l'hiver, la commune se verrait dans l'obligation de mandater sans délai un prestataire afin d'effectuer les travaux (taille, ramassage, évacuation, traitement des déchets) à la charge des administrés concernés.

En cas de problème, n'hésitez pas à contacter la mairie qui pourra vous orienter vers des prestataires du secteur.

La sécurité routière est l'affaire de tous. Vous avez certainement pris connaissance du communiqué de la mairie à ce sujet (en version papier ou par l'application « PanneauPocket »). Nous tenons à rappeler l'importance d'agir ensemble pour garantir sécurité et facilité de circulation dans le village et ses abords. La commune poursuit ses efforts en la matière avec des aménagements tels que :

- ▶ la matérialisation d'interdiction des véhicules de plus de 3,5 t dans le village (hors services et desserte locale) afin de limiter les nuisances récurrentes ;
- ▶ l'extension des limites de l'agglomération afin de limiter la vitesse autorisée aux abords des zones habitées (lotissement Bellevue, route de Mauromont) ;
- ▶ le passage de la vitesse autorisée à 30 km/h en agglomération ;
- ▶ la réalisation d'un trottoir reliant le lotissement



Bellevue et le chemin de Ramade au cœur du village afin de permettre une circulation piétonne sécurisée ;

- ▶ la réalisation d'un arrêt de bus de ramassage scolaire avec abri bus et candélabre solaire, au croisement entre le chemin d'Enbarrat et la RD 97B ainsi que la sécurisation de ce croisement par l'implantation d'un ralentisseur ;
- ▶ la mise en place de sens de circulation dans le village ;
- ▶ une phase de marquage au sol concernant des passages piétons, la matérialisation de places de stationnement ainsi que la définition d'une bande piétonne dans le cœur du village. Une matérialisation renforcée des zones de rencontres (zones de limitation de vitesse à 20 km/h et de partage de la chaussée entre tous les usagers) est envisagée.

À moyen terme, selon l'obtention des financements envisagés, un projet d'urbanisation concernant l'aménagement de l'avenue du Lauragais devant la salle des fêtes est prévu afin de sécuriser ses abords et de valoriser son entrée.

Conscients que de tels changements ne sont pas toujours simples à appréhender, l'information et la pédagogie ont été les maîtres mots jusqu'à présent et nous remercions la grande majorité d'entre vous pour son engagement et sa compréhension des enjeux. Pour autant, de nombreuses infractions sont encore courantes. Parfois impuissants face à de tels comportements, nous nous résignons à solliciter l'accompagnement des services de la gendarmerie afin de faire respecter certaines règles élémentaires telles que l'arrêt à un STOP, le respect de sens interdits, les stationnements interdits et gênants...

La prolifération de chats libres (sans propriétaire) dans le village pose certains problèmes. Des portées de chats libres se multiplient. Il est important de rappeler que le fait de nourrir des chats libres est interdit par la loi. En effet, si les premières portées n'avaient pas été nourries, elles ne se seraient pas multipliées. Nous attirons donc votre attention sur l'importance de ne pas nourrir les chats qui ne vous appartiennent pas.

Afin de lutter contre cette surpopulation, la commune va devoir engager une campagne de capture (qui consiste à capturer les chats, les stériliser, les vacciner et les relâcher dans leur habitat. Le forfait est d'environ 150 € par animal. Il se peut donc que cette campagne coûte plus de 2 000 € à la commune. ✕



Nouveau mobilier urbain

Du nouveau mobilier urbain a été installé dans plusieurs lieux du village : bancs et banquettes, poubelles et cendriers. Vous pouvez désormais vous installer pour profiter de la vue sur la Montagne Noire depuis la Pierre Milliaire ou encore d'une vue sur les Pyrénées depuis la salle des fêtes. Nous continuons notre engagement à poursuivre son développement pour harmoniser et améliorer l'aménagement de notre village.



Infos pratiques

La mairie est ouverte au public les

- Mardis de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- Mercredis de 14 h 30 à 17 h 30
- Vendredis de 14 h à 17 h

Rencontre possible avec le maire : rendez-vous à prendre auprès du secrétariat.

Déchetterie de Villefranche-de-Lauragais

La déchetterie est ouverte les mardis, mercredis, vendredis et samedis de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Petit rappel à la loi

Il est strictement interdit de laisser des déchets dans la nature ou sur les trottoirs, sous peine de sanctions allant jusqu'à 1 500 € d'amende. L'élagage des arbres et la taille des haies dépassant sur le domaine public doivent être réalisés avant le printemps.

PanneauPocket

Recevoir les alertes et informations diffusées par la mairie directement sur votre portable ? C'est simple, il suffit de télécharger l'application PanneauPocket et de mettre Montgaillard-Lauragais en favori. Les informations diffusées via PanneauPocket sont également consultables sur le site internet de la mairie www.montgaillard-lauragais.fr.